

OÙ S'INFORMER ?

Vous avez décidé de mieux maîtriser votre consommation d'énergie ? Oui, mais comment mettre cette bonne résolution en pratique ? L'Agence de l'énergie Val-de-Marne Vitry est là pour vous guider...

Portée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Val-de-Marne, elle est soutenue par plusieurs partenaires : l'Ademe, la région Île-de-France, le département, la commune de Choisy, le SICUCV et la ville de Vitry. Cette dernière lui offre également l'hospitalité : en effet, l'Agence est accueillie par la Maison des projets, place du marché.

Une assistance dans la durée

Quatre conseillers polyvalents interviennent à plusieurs niveaux. Tout d'abord, en amont des projets, pour la prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux en matière d'urbanisme, de déplacements et d'habitat. En aval ensuite, pour assurer le suivi des résultats, diffuser l'information ou encore participer à des actions de sensibilisation. Celles-ci prennent la forme de réunions ou d'animations auprès des entreprises, des établissements scolaires, des services communaux, des associations...

Un soutien à tous les publics

Les particuliers peuvent bénéficier gratuitement d'informations et de conseils pour économiser l'énergie et réduire ainsi leur facture. Il leur suffit de prendre contact avec l'Agence par téléphone, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30. Les conseillers reçoivent aussi sur rendez-vous les mêmes jours aux mêmes horaires. L'agence accompagne les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les professionnels du bâtiment et les entreprises. Elle assiste les maîtres d'ouvrages dans leurs projets de maîtrise de l'énergie, dans le domaine des déplacements ou encore sur le volet communication. Elle organise également des formations pour les personnels et réalise des prédiagnostics énergétiques.

Pour vous informer : Agence territoriale de l'énergie Val-de-Marne Vitry
128, avenue Paul Vaillant-Couturier 94400 Vitry-sur-Seine
Tél. : 01 71 33 13 60 ou contact-energie@caue94.fr

SUIVEZ LE GUIDE

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a conçu une collection de guides très utiles pour les particuliers. Performance thermique, choix et entretien des équipements sanitaires et de chauffage, aménagement et isolation de l'habitat, aides financières... figurent notamment parmi les sujets abordés. Ces documents sont disponibles gratuitement à l'Agence de l'énergie Val-de-Marne Vitry. Ils sont également accessibles sur internet :

<http://www.ecocitoyens.ademe.fr/tous-les-guides>



QUI EST RACCORDÉ ?

Sur Vitry et Choisy, combien de foyers bénéficient du chauffage urbain ?

Respectivement 10 937 et 1 819 foyers, sur un total de 22 000 équivalents logements¹ pour les deux communes. Les bâtiments gérés par des organismes à vocation sociale sont majoritaires, mais on compte aussi des copropriétés privées, des promoteurs industriels, des bailleurs commerciaux et bien sûr les villes (écoles, salles de sport...).

1. Un équivalent logement équivaut à un logement de 80 m² occupé par un ménage de quatre personnes.

En tant que particulier, peut-on demander à être raccordé ?

Il faut bien distinguer les abonnés au chauffage urbain, qui souscrivent un contrat auprès de la société chargée de distribuer la chaleur (Choisy-Vitry-Distribution) des personnes qui l'utilisent. Un raccordement au réseau n'a de sens, d'un point de vue économique, qu'à partir de 100 KW de puissance souscrite minimum, ce qui correspond à la consommation d'environ 18 à 20 logements en moyenne. Il ne peut donc être sollicité à titre individuel. En revanche, rien n'empêche un particulier de soulever la question auprès de son syndic ou son bailleur.

Quels sont les projets de raccordement actuels ?

Il en existe plusieurs sur les deux communes dont certains sont déjà lancés. C'est le cas pour le secteur Charles Fourier, au Nord de Vitry, près de la Seine, où les travaux ont commencé, ainsi qu'à la Zac du Port à Choisy. À terme, différents types de bâtiments vont pouvoir bénéficier du chauffage urbain : des logements, un gymnase, des établissements scolaires – soit deux écoles et un collège –, un centre accueillant des personnes âgées et des bureaux.

Pour vous informer sur les projets d'extension du réseau de chauffage urbain, RV sur <http://choisy-vitry.reseau-chaaleur.fr>

Les abonnés du chauffage urbain



Syndicat intercommunal de chauffage urbain Choisy/Vitry
Mairie de Vitry-sur-Seine
2, avenue Youri Gagarine – 94407 Vitry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 46 82 81 08
Mél : chauffagechoisyvitry@mairie-vitry94.fr
www.mairie-vitry94.fr
Rubrique urbanisme et environnement/chauffage urbain
Directeur de la publication : Roger Lodirot
Responsable éditorial : Jean-Louis Sani
Photos : DR



PARTAGER NOTRE ÉNERGIE

CHAUFFAGE URBAIN

INFOS USAGERS

NUMÉRO 3 • DÉCEMBRE 2009

EN PRATIQUE

L'AGENCE DE L'ÉNERGIE

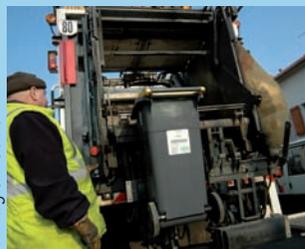


UN, DEUX, TROIS... TRIEZ !

Le savez-vous ? La chaleur distribuée par le réseau du SICUCV provient en grande partie de l'incinération des ordures ménagères. Plus il y a de déchets, mieux c'est, me direz-vous ! Que nenni ! Voici pourquoi.

Le SICUCV est raccordé, via la Compagnie parisienne de chauffage urbain, à trois usines du SYCTOM. Il récupère ainsi la chaleur produite par l'incinération des ordures ménagères. Cette énergie est la plus utilisée par le réseau. En été, elle peut suffire, à elle seule, à couvrir ses besoins en eau chaude sanitaire.

À vos bacs !



© Vitry-sur-Seine

En fait, les usines du SYCTOM ne brûlent que les ordures ménagères non triées – c'est ce qu'on appelle la part résiduelle des déchets. Si le chauffage urbain l'utilise comme énergie, il ne faut pas oublier une réalité : nos poubelles débordent ! Pour réduire leur volume, une solution : mieux trier. Petit rappel... Pour la collecte sélective, Choisy et Vitry ont mis à la disposition de leurs habitants

des bacs de couleurs différentes. Ceux aux couvercles jaunes sont destinés à accueillir le plastique (bouteilles, flacons de produits ménagers ou de toilette, cubitainers), le métal (aérosols vides, bidons de sirop, barquettes en aluminium, canettes, boîtes de conserves), ainsi que les cartons et les papiers propres. Dans les bacs à couvercles verts, vous pouvez jeter bouteilles et bocaux en verre. Mais la vaisselle, les pots de fleurs, les ampoules à incandescence ou les bris de verre ne sont pas recyclables.

Un doute sur un déchet ? Jetez-le dans votre poubelle habituelle

Et les autres déchets ?

En brûlant, certains rejettent dans l'atmosphère des polluants très nocifs pour la santé et l'environnement. Facilement reconnaissables, ils portent un logo identifiant leur dangerosité. Sont concernés les ampoules, les piles, les appareils électroménagers usés, les cartouches d'imprimante... mais aussi certains produits



© Olivier Sébart / Adème

de jardinage, de ménage, de bricolage, de soins... Attentif à la question, le SYCTOM a depuis longtemps pris des mesures pour les écarter de l'incinération. Pour l'aider dans sa mission, rien de plus simple : ne jetez pas vos déchets dangereux à la poubelle ! Vitry-sur-Seine organise une collecte spéciale. Rendez-vous au marché du Centre les 1^{er} et 3^e mercredis du mois, au marché

du 8 mai les 2^e et 4^e jeudis (un camion dédié vous y attend) ; au point propreté, rue Gérard Philippe, les 2^e et 4^e mercredis. Les Choisyens peuvent se rendre à la déchetterie de la ville, au 133 avenue d'Alfortville, et les Vitriotes à celle d'Ivry-sur-Seine, au 44 rue Victor-Hugo. Le SYCTOM peut ensuite acheminer ces déchets vers des centres spécialisés où ils seront traités.

ÇA DÉBORDE !

En 2007, chaque Français a jeté, en moyenne, 391 kg d'ordures ménagères.

C'est moins qu'un Américain (755 kg) mais considérablement plus qu'un Africain (17 kg). L'un des objectifs du Grenelle de l'environnement est de réduire, en France, cette production de 5 kg d'ici à 5 ans. Il s'agit, avant tout, de diminuer la part résiduelle de nos ordures ménagères : par an et par habitant, 100 kg de déchets recyclables finissent dans une poubelle normale.



© Roland Bourguet / Adème

Les 3 « R » des déchets

→ RÉDUIRE

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Facile à dire ? Pourtant, chacun a le pouvoir d'agir. En courses, évitez les produits suremballés, préférez les grands conditionnements aux portions individuelles... Et n'oubliez pas : vous achetez aussi des déchets. À la maison, il faut avant tout veiller au gaspillage : de nombreux produits alimentaires finissent à la poubelle avant même d'être consommés. Au bureau, limitez vos impressions, préférez le recto-verso et le noir et blanc.



→ RECYCLER

Quand on trie nos déchets recyclables, ces derniers sont dirigés vers des filières spécialisées pour être traités. Ils peuvent ensuite être intégrés dans la fabrication d'autres produits. Le verre et l'aluminium se recyclent à 100 % et à l'infini. Le plastique peut entrer dans la conception de balais, de seaux, de bacs à fleurs... et même de pulls en laine polaire ! Les briques alimentaires sont transformées en enveloppes cartonnées ou encore en papier cadeau : chaque tonne recyclée permet d'économiser 2 tonnes de bois !

→ RÉ-UTILISER

Le principe est de se poser les bonnes questions avant de jeter un objet : peut-on le réparer ? Peut-il servir à un autre usage ? Peut-on le vendre ou le donner ? De même, acheter du neuf ne s'avère pas forcément nécessaire. Parfois, la location est une bonne solution. Sinon, pensez aux circuits de l'occasion (brocantes, dépôts-ventes, sites Internet). L'objectif est d'allonger la durée de vie d'un objet et de reculer le moment de le jeter.